



RÉSOLUTION

Objet : Programme de travail et projet de budget d'INTERPOL pour 2012, et données indicatives pour 2013 et 2014

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 80^{ème} session à Hanoï (Viet Nam) du 31 octobre au 3 novembre 2011,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2011-RAP-01, intitulé « Programme de travail et projet de budget d'INTERPOL pour 2012, et données indicatives pour 2013 et 2014 »,

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif a approuvé à l'unanimité les objectifs stratégiques et les priorités d'INTERPOL pour 2012 - 2014 lors de sa 171^{ème} session, ainsi que les besoins budgétaires correspondants devant permettre à l'Organisation de parvenir à un strict équilibre budgétaire et de financer la mise en œuvre de ses priorités, ses objectifs et ses activités,

NOTANT que le Comité exécutif a pris acte des commentaires du Groupe consultatif pour les questions financières, ainsi que de la position du Sous-comité des finances,

APPROUVE le programme de travail et le projet de budget d'INTERPOL – d'un montant de 53,177 millions d'EUR, assorti d'une augmentation de 2,1 % des contributions statutaires – pour 2012, les données indicatives pour 2013 et 2014, ainsi que leurs annexes, tels qu'ils figurent dans le document ci-dessus mentionné.

Adoptée